

Dans son rapport, ce groupe a estimé que la conversion des balances dans les magasins de détail nécessiterait l'adoption d'un programme planifié d'une période d'environ deux ans. En collaboration avec les détaillants et leurs fournisseurs, on a créé un groupe de travail chargé d'étudier les éléments d'un tel programme. On est en train de dresser des projets pilotes à l'intention de Kamloops, Peterborough et Sherbrooke.

#### LE VOL N° 807 D'AIR CANADA

##### Question n° 843—M. Cossitt:

1. Pour quelle raison précise l'envolée n° 807 d'Air Canada du samedi 9 novembre 1974, de Frankfurt (Allemagne) à Toronto via Shannon et Montréal, s'est-elle terminée à Montréal plutôt que de se poursuivre jusqu'à sa destination finale, Toronto?

2. L'avion a-t-il connu une difficulté mécanique quelconque et, si tel est le cas, quelle en a été la nature?

3. a) L'arrêt de l'envolée vient-il du fait que l'équipage avait dépassé, ou était sur le point de dépasser, le nombre d'heures de service autorisées par les règlements, b) depuis combien de temps l'équipage était-il de service à son arrivée à Montréal et quelle est la limite de temps autorisée?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Réponse de l'administration d'Air Canada: 1. Le vol 807 d'Air Canada du 9 novembre 1974, de Frankfurt à Toronto via Shannon et Montréal s'est terminé à Montréal à cause du brouillard à Toronto. Il s'agissait de l'un des 33 vols annulés ce jour-là à cause du brouillard. Les passagers ont pris plus tard un autre vol.

2. Aucune difficulté mécanique n'a été à l'origine de cette annulation.

3. La période de service de l'équipage n'a rien à voir avec l'annulation.

#### LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES À L'ÉGARD DE PARTICIPATION

##### Question n° 844—M. Cossitt:

1. Combien d'argent le gouvernement a-t-il octroyé à Participation, depuis sa création?

2. a) Quels étaient les montants consentis à Participation et les dates d'octroi, b) quel en était le but dans chaque cas?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. \$1,394,469.

| Dates             | Subventions fédérales<br>\$ |
|-------------------|-----------------------------|
| 26 août 1971      | 120,000                     |
| 14 janvier 1972   | 80,000                      |
| 19 juillet 1972   | 62,000                      |
| 12 septembre 1972 | 67,000                      |
| 14 novembre 1972  | 100,000                     |
| 12 février 1973   | 96,000                      |
| 29 mars 1973      | 75,000                      |
| 2 août 1973       | 79,469                      |
| 11 octobre 1973   | 105,000                     |
| 22 janvier 1974   | 110,000                     |
| 29 avril 1974     | 124,820                     |
| 5 juillet 1974    | 125,000                     |
| 26 août 1974      | 125,180                     |
| 24 septembre 1974 | 125,000                     |
| Total             | 1,394,469                   |

b) Ces subventions ont eu pour but de financer une partie des dépenses de fonctionnement de Participation-Sport Canada.

#### Questions au Feuilleton

#### LE COÛT DE CONSTRUCTION DU NOUVEL IMMEUBLE DE LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU NORD LIMITÉE

##### Question n° 866—M. Andre (Calgary-Centre):

1. Combien a coûté au total la construction de l'édifice d'entretien de la Société des transports du Nord, Limitée, à Hay River (T. du N.-O.)?

2. a) Combien d'heures-hommes d'entretien étaient prévues par année financière, dans le budget pour cette installation, b) combien d'heures-hommes ont été consacrées à l'entretien au cours de la dernière année financière?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Réponse de la Société des transports du Nord, Limitée: 1. La construction de l'édifice n'étant pas terminée, le coût total est estimé à \$1,700,000.

2. On n'a occupé l'édifice qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1973. En ce qui concerne l'année financière de la compagnie (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1974), a) Le nombre d'heures-hommes prévues dans le budget s'élevait à 69,600; b) On prévoit que le nombre total d'heures-hommes au 31 décembre se chiffrera à 80,100.

#### LE TRAITEMENT ET LA LUTTE CONTRE L'ÉPILEPSIE

##### Question n° 890—M. Huntington:

1. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration aurait-il l'obligeance de nous dire si son ministère a étudié les progrès de la médecine en matière de traitement et de lutte contre l'épilepsie et s'il a songé à modifier la Loi sur l'immigration en conséquence?

2. Le ministre est-il au courant des progrès de la médecine quant au traitement et à la lutte contre l'épilepsie et, dans l'affirmative, pour-quoi n'a-t-on pas songé à apporter une modification à la loi?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est au courant des progrès réalisés au cours des dernières années en matière de traitement et de lutte contre l'épilepsie et il étudie actuellement cette question dans le cadre de la révision générale de la législation établie en fait d'immigration.

#### LE JOUR DU SOUVENIR

##### Question n° 904—M. Wise:

1. Le gouvernement a-t-il une politique d'acquisition et de distribution des couronnes à présenter lors des divers services tenus au Canada le 11 novembre, Jour du Souvenir, et, dans l'affirmative, quelle est-elle?

2. Combien de couronnes ont été achetées et déposées par le gouvernement devant le cénotaphe, lors des cérémonies du 11 novembre dernier?

3. a) Qui a déposé ces couronnes, b) où?

**L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):** 1. Le ministère des Affaires des anciens combattants, par l'entremise de ses ateliers d'artisanat d'anciens combattants, fabrique les couronnes et autres symboles commémoratifs. Grâce à une entente avec la Direction nationale de la Légion royale du Canada, les couronnes sont vendues au prix coûtant à la Légion. La Légion, en retour, par l'intermédiaire de ses diverses divisions à travers le pays, offre les couronnes au public en échange de dons au Fonds de la Légion. Le ministère achète des couronnes qui sont déposées par des représentants du Gouvernement au cours de cérémonies commémoratives dans les capitales provinciales et une couronne qui est déposée au nom du ministère devant le monument canadien aux morts de la guerre à Ottawa.